



**SNPAD**  
Syndicat National  
des Personnels Administratifs  
de la Défense

# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire Locale des Adjointes Administratives du CMG de LYON

La CAPL de LYON compétente à l'égard des Adjointes Administratives s'est déroulée le **21 mars 2018** sous la Présidence du directeur du CMG de Lyon, Monsieur MURENA Claude.

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

⇒ Désignation du secrétaire adjoint

⇒ Avancement pour l'accès aux grades de AAP1 et AAP2 au titre de l'année 2018.

Le Président a rappelé le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL. Les commissaires **Force Ouvrière**, majoritaires au sein de cette CAPL étaient répartis sur 2 grades et ont pu se prononcer en conséquence.

Les commissaires **Force Ouvrière** présents, à cette CAPL, étaient : Mme **Bertrand** Dominique, M. **Vasseur** Freddy, Mme **Comte** Béatrice, M. **Courion** Yves.

### ✚ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT

### ✚ AVANCEMENTS

#### 1 – Promotion au choix dans le grade d'AAP2 :

- . 19 conditionnants
- . 5 avancements.

**Force Ouvrière** n'a pas de dossier à présenter (pas d'adhérents dans ce grade).

#### 2 – Promotion au choix dans le grade d'AAP1 :

- . 415 conditionnants
- . 30 avancements ont été validés par la CAPL de Lyon. Trois dossiers à la réserve.

#### Pour Force Ouvrière :

- . 7 avancements (1 SGA – 2 DRHAA – 3 SCA – 1 SSA).
- . 3 demandes de substitution de dossier :
  - . 1 acceptée (DRHAT) (la seule substitution acceptée par l'administration)
  - . 1 réserve (SCA).
  - . 1 évocation de dossier.

**TOTAL pour FO : 9 avancements.**

## COMMENTAIRES

Il est précisé que l'administration n'a pas remis aux commissaires le tableau des règles de gestion en précisant que « les représentants ne doivent pas être « prisonniers » de ces informations (c'est une petite cuisine de rompu à la main de l'employeur classés en CCEL) ».

L'Administration précise que les dossiers présentés à la réserve doivent être au moins classés dans leur établissement et non ajournés.  
Faire attention aux petits établissements.

Les référents du périmètre de Lyon sont réfractaires au mention.

Lyon, le 21 mars 2018